

VILLE D'ESBLY
DEPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE



CANTON DE SERRIS
Arrondissement de Torcy
77450

EXTRAIT du Registre des Décisions du Maire

N° 2023-26

OBJET : COMMANDE PUBLIQUE – SIGNATURE DU BON DE COMMANDE ET DU CONTRAT AVEC L'ASSOCIATION « LES PYROMANCIENS EXCENTRIQUES » POUR L'ORGANISATION DU SPECTACLE « SUPERSHOW » DE LA FÊTE DE LA VILLE, LE SAMEDI 24 JUIN 2023.

-oOo-

Le Maire de la Ville d'ESBLY,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2122-22 et L. 2122-23 ;

VU la délibération n°19/05-2020 du 24 mai 2020 complétée par la délibération N°46/09-2020 du 28 septembre 2020 portant sur les délégations d'attributions et de pouvoirs du Conseil municipal au Maire, dans le cadre de l'article L.2122-22 du CGCT ;

DÉCIDE

Article 1 : de signer le contrat de spectacle avec l'association « Les Pyromanciens Excentriques » sise 12 passage de la fraternité – 93170 BAGNOLET, pour l'organisation du spectacle « Supershow », le samedi 24 juin à ESBLY, pour un montant de 2590,00 HT soit 2732,45 euros TTC.

Article 2 : que ce contrat de spectacle, comprend l'organisation du spectacle « Supershow » avec trois artistes, l'installation technique du spectacle, la sonorisation, les charges sociales, les frais de production et les frais de transports.

Article 3 : que le règlement s'effectuera par mandatement administratif sur facture à la suite de la prestation réalisée selon les conditions financières détaillées dans les conditions générales de ventes annexées.

Fait à Esbly, le 18 avril 2023.

Le Maire,
Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du
présent acte, compte-tenu de sa transmission

en Sous-Préfecture le :
21 AVR. 2023

de sa publication et sa mise en ligne

le :
21 AVR. 2023



Le Maire,

Ghislain DELVAUX.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de son affichage ou notification et de sa transmission au représentant de l'Etat.